



**Comité du commerce et du développement
Aide pour le commerce**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AIDE POUR LE COMMERCE¹
2020-2022**

PERMETTRE UN COMMERCE CONNECTÉ ET DURABLE

Addendum

1.1. Le présent document est un addendum du Programme de travail de l'Aide pour le commerce pour 2020-2022, "*Permettre un commerce connecté et durable*", figurant dans le document WT/COMTD/AFT/W/81/Rev.1.

1.2. Le but de la présente mise à jour est de recueillir, examiner et diffuser des renseignements concernant les besoins des Membres en matière d'Aide pour le commerce et leurs réponses aux défis de nature commerciale découlant de la pandémie de COVID-19. L'élément central du présent addendum est un bilan concernant l'Aide pour le commerce qui aura lieu au début de 2021. Ce bilan permettra d'examiner les défis en matière de commerce et de développement résultant de la pandémie de COVID-19 ainsi que les mesures en termes de réponse, de reprise et de résilience future. Les Membres, les observateurs et les organisations ayant le statut d'observateur seront invités à répondre à un appel à proposition pour les sessions. La priorité sera donnée aux demandes des Membres, en particulier les propositions conjointes.

1.3. Un rapport factuel sur le bilan concernant l'Aide pour le commerce sera communiqué au Conseil général par le Président du Comité du commerce et du développement.

¹ Ce programme de travail a été publié sous la responsabilité du Président du Comité du commerce et du développement.